



École-Collège JEANNE D'ARC

Gisors

TARIFS MENSUELS - ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

A – CONTRIBUTION MENSUELLE DES FAMILLES

MATERNELLE	88,00 €	Cette contribution inclut la cotisation à l'UDOGEC et l'adhésion à une aide Psychopédagogique
ÉLÉMENTAIRE	95,00 €	
COLLÈGE	108,00 €	

B – FRAIS DE DEMI-PENSION MENSUEL (lissé sur l'année scolaire)

MATERNELLE	86,00 €	Ce coût englobe les frais de fourniture et de service des repas, les frais de surveillance et d'animations diverses.
ÉLÉMENTAIRE	91,00 €	
COLLÈGE	92,50 €	

Cantine occasionnelle : 7,80 € le ticket vendu par carnet de 5 soit 39,00 €

TOTAL CONTRIBUTION FAMILIALE + DEMI-PENSION, PAR MOIS

MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE	COLLÈGE
174,00 €	186,00 €	200,50 €

TARIFS MENSUELS DES SERVICES ANNEXES

Étude Surveillée (De 17h00 à 18h30)	52,00 €	Garderie occasionnelle (De 16h40 à 17h45)	70,00 €
Garderie (De 16h40 à 18h30)		(Par carte vendue à la comptabilité : 10 soirs)	

CONDITION DE RÈGLEMENT DES CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

- Il existe plusieurs modalités de règlement :
 - LE PAIEMENT TRIMESTRIEL : règlement par chèque ou carte bancaire⁽¹⁾ en début de chaque trimestre ;
 - LE PAIEMENT MENSUEL : règlement par chèque ou carte bancaire⁽¹⁾ d'octobre 2020 à juillet 2021 ;
 - LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL : prélèvement d'octobre 2020 à juillet 2021 ;
 - LE VIREMENT MENSUEL : règlement par virement d'octobre 2020 à juillet 2021.

⁽¹⁾ Le paiement par carte bancaire se fait via l'application numérique « École-Directe »

Voici les aides financières mises en place : (Dans la plus stricte confidentialité)

L'Organisme de Gestion Jeanne d'Arc (OGEC) octroie des aides à la contribution des familles nommées BOURSES OGEC. Les dossiers sont à retirer à l'accueil dès la rentrée et à retourner impérativement avant le 11 octobre 2019.

Par ailleurs, il est appliqué des réductions pour les familles nombreuses sur la contribution familiale et la demi-pension, à savoir :

- 5 % pour 2 enfants scolarisés dans l'établissement
- 10 % pour 3 enfants scolarisés dans l'établissement
- 15 % pour 4 enfants scolarisés dans l'établissement
- 20 % pour 5 enfants scolarisés dans l'établissement

POINT IMPORTANT : L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APEL) :

Afin d'entretenir un équilibre entre l'éducation de nos élèves et la vie de Jeanne d'Arc, la participation annuelle de **25,00 € par famille**. (cotisation facultative)

Cette somme est reversée à l'APEL pour financer la cotisation départementale de l'APEL 27 et permet également à l'APEL de Jeanne d'Arc d'aider au financement des équipements sportives ou ludiques, et de réduire les coûts des sorties et des voyages des élèves. Une revue « Famille Éducation » constituée de petits conseils vous est envoyée chaque trimestre.